



Fondation La Navarre
GENIÈSE – Couvent de L'union
14 rue Rivié
12130 Saint-Geniez d'Olt
SIRET : 783 060 239 00010



Conditions Générales de Vente

Article 1 – Application

Ces *Conditions Générales de Ventes*, dite « CGV », sont applicables uniquement à l'activité d'accueil hébergement dit « séjour » de personnes ou de groupes sur le site de *Genièse – Couvent de l'Union* à Saint-Geniez-d'Olt-et-d'Aubrac. Aucun repas n'est ni préparé ni servi pour ces hébergements. Le site met à disposition des chambres ou studios selon les tarifs à la nuitée affichés sur le site <https://geniese.fr/sejourner/tarifs>

L'équipe des bénévoles de la *Fondation La Navarre* à St Geniez d'Olt – dite ci-dessous « *Équipe Pilote* », qui gère le projet « Genièse », aura à cœur de réserver le meilleur accueil à ces hôtes, de leur expliquer les objectifs du projet, de leur présenter les résidents sur place...

Article 2 - Durée du séjour

Conformément à la demande des hôtes, ils pourront être accueillis pour un hébergement en chambres ou en studio pour une durée allant d'une nuit (1) à vingt-neuf nuits (29) consécutives maximum. Pour un séjour de 30 nuits ou plus, l'*Équipe Pilote* proposera un bail au lieu d'un séjour. Ces CGV ne s'appliquent qu'aux séjours de moins de 30 nuitées.

En aucun cas, un hôte ne peut prolonger son séjour sans l'accord de l'*Équipe Pilote*.

Article 3 - Conclusion du contrat

La réservation d'une chambre ou d'un studio devient effective dès lors que l'hôte aura :

- Payé la totalité de sa réservation pour les séjours de moins de 7 nuits,
- Fait parvenir un acompte de 30 % du montant total du prix du séjour, pour les séjours à partir de 7 nuits.

Les prix s'entendent toutes charges comprises suivant la fiche descriptive présentée sur le site internet <https://geniese.fr/sejourner>

Article 4 - Annulation par l'hôte

Toute annulation doit être notifiée par courrier recommandé ou par mail adressée à info@geniese.fr

En cas d'annulation par l'hôte :

- Plus de 45 jours avant la date d'arrivée prévue : il n'y aura aucune retenue et, si un acompte ou le montant de la réservation a été versé, il sera remboursé.
- Entre 30 et 44 jours avant la date d'arrivée prévue : il lui sera facturé 10 % du montant total de réservation.
- Entre 15 et 29 jours avant la date d'arrivée prévue, il lui sera facturé 30 % du montant total de réservation.
- Entre 8 et 14 jours avant la date d'arrivée prévue, il lui sera facturé 50 % du montant total de réservation.
- Moins de 7 jours avant la date d'arrivée prévue, il lui sera facturé 100 % du montant total de réservation.

Si l'hôte ne se manifeste pas avant 20 heures le jour prévu de début du séjour, la réservation devient nulle, considérée comme « *annulée à moins de 7 jours* », et la Fondation La Navarre peut disposer des chambres ou studios réservés.

En cas de séjour écourté, le prix correspondant au séjour initial reste intégralement acquis à la Fondation La Navarre.

Article 5 - Annulation par la Fondation La Navarre

Lorsqu'avant le début du séjour, la Fondation annule ce séjour, elle doit informer l'hôte par lettre recommandée avec avis de réception ou par mail.

L'hôte, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement des sommes versées.

Article 6 - Arrivée

L'hôte doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées lors de la réservation. En cas d'arrivée tardive ou différée, l'hôte doit prévenir l'*Équipe Pilote*.

Article 7 – Paiement et règlement du solde

Le solde est à régler à l'arrivée dans les locaux de Genièse. En cas d'annulation, conformément à l'article 5, le solde du montant de la réservation restant à payer sera exigé.

Les paiements par virement sont à privilégier. L'équipe peut recevoir de paiement par Carte Bancaire ou en espèces sur place.

L'*Équipe Pilote* peut refuser le paiement par chèque.

Article 8 - Taxe de séjour

La taxe de séjour est un impôt local que l'hôte doit acquitter auprès de la Fondation qui la reverse ensuite au Trésor public. Cette taxe est incluse dans les tarifs proposés sur le site <https://geniese.fr/sejourner/tarifs>. Son montant est fixé par la commune du lieu de séjour et peut être révisé en cours d'année avec répercussion de l'augmentation le cas échéant.

Article 9 - Utilisation des lieux

L'hôte devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage à rendre les chambres ou studios en bon état.

Article 10 - Capacité

La réservation est établie pour un nombre précis de personnes. Si à l'accueil ou pendant le séjour, le nombre de personnes dépasse le nombre de personne prévu lors de la réservation, la Fondation La Navarre est en mesure de refuser les personnes supplémentaires.

Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture de la réservation, à l'initiative de la Fondation La Navarre, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de personnes supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Article 11 - Animaux

Aucun animal ne peut être accueilli dans les chambres ou les studios.
Il n'est pas prévu de lieux par ailleurs pour les accueillir.

Article 12 – Sécurité

Toute personne accueillie sur le site de *Genièse – Couvent de l'Union* s'engage à respecter les consignes de sécurité affichées.

Les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents. Aucun mineur ne peut être accueilli sans la présence d'un adulte ayant autorité légale sur le ou les mineurs.

Le site de *Genièse – Couvent de l'Union* ne possède pas d'espace sécurisé pour la conservation de biens ou d'animaux. Les hôtes doivent s'assurer de la sécurité de leurs biens : la Fondation La Navarre ne pourra pas être tenue responsable en cas de vol ou de dégradation de biens personnels.

Article 13 - Litiges

Toute réclamation relative à l'état des lieux doit être soumise à l'*Équipe Pilote* dans les trois jours suivant la date du début du séjour.

Toute autre réclamation relative à un séjour doit être adressée par lettre, dans les meilleurs délais l'*Équipe Pilote*, compétente pour émettre une proposition en faveur d'un accord amiable.

Ces dispositions ne préjugent pas des éventuelles actions judiciaires intentées par l'hôte ou par la Fondation La Navarre.

Pour toute information, écrivez-nous à

info@geniese.fr